

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

01 – CIMETIERE – Ossuaire Communal

Mr le Maire explique au conseil que le cimetière ne dispose que très peu de places libres à ce jour et qu'il est souhaitable de lancer une procédure de rétrocession de concession. La première étape est la création d'un ossuaire communal qui permettra de recueillir les restes osseux se trouvent dans les concessions reprises. Mr le Maire présente au conseil un devis de Christian Lamaze s'élevant à 2598€ TTC (hors plus-value pour rocher compact).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l'unanimité le projet de création d'un ossuaire communal et AUTORISE le Maire à signer le devis de Mr Lamaze.

02 – Mutuelle Communale

La compagnie d'assurances AXA souhaite proposer aux habitants de la commune, sous condition d'accord du Conseil Municipal, une complémentaire santé (mutuelle) à un coût abordable et compétitif sous réserve que cette mutuelle soit collective et communale. Mr le Maire relaie cette demande auprès du conseil et lui demande de se prononcer.

Stéphane Vigier étant sorti de la salle, après en avoir délibéré, le conseil municipal EMET un avis favorable pour l'appellation de cette complémentaire « Mutuelle Communale » afin que la population de Saint Geniès puisse bénéficier de cet avantage mais ne donne aucune exclusivité à la compagnie AXA.

03 – PERSONNEL – Contrat Assurance CNP

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2017.

04 – EGLISE – Réfection du pan Nord de la toiture en lauze

Le Maire propose au conseil de valider le projet de Réfection du pan nord de la toiture de l'Eglise (en lauze) pour l'année 2017. L'entreprise Chapoulie a proposé un chiffrage qui s'élève à 25 240€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE l'inscription de ces travaux au budget investissement de la commune pour 2017 et DEMANDE au Maire de faire les démarches auprès des cofinanceurs pour des subventions éventuelles.

05 – SDE 24 – Groupement achat Electricité

Sur proposition de Mr le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- De confirmer l'adhésion de la commune de Saint Geniès au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique pour une durée illimitée,
- D'autoriser Mr le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser Mr le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies proposés par le groupement suivant les besoins de la commune,
- D'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'Energies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaires des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,

- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Saint Geniès est partie prenante
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Saint Geniès est partie prenante et à les inscrire au budget.

06 – BIBLIOTHEQUE – Convention Plan Départemental de Lecture Publique

Mr le Maire présente aux conseillers le nouveau Plan Départemental de Lecture Publique proposé par la Bibliothèque de Prêt de la Dordogne. Les exigences pour la commune sont : un local de 70 m², un budget d'un euro par an et par habitant pour l'achat de fonds, 8h minimum d'ouverture au public et du personnel et bénévoles qualifiés et formés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité AUTORISE le Maire à adhérer à ce PDLP et à signer la convention avec le Département.

07 – CONTRAT DE RURALITÉ 2016 -2021

Mr le Maire explique que le gouvernement a engagé une action résolue en faveur des territoires ruraux afin de mieux répondre aux attentes de leurs habitants et optimiser l'organisation territoriale et qui se concrétise par la mise en place des contrats de ruralité.

Chaque contrat doit s'articuler autour de 6 volets : Accessibilité aux services et aux soins, développement de l'attractivité, redynamisation des bourgs centre, mobilités, transition écologique et cohésion sociale. Au niveau départemental, Mme la Préfète a souhaité que ces contrats soient portés par des structures ayant un nombre assez important d'habitants et c'est le niveau intercommunal qui a été choisi.

La Communauté de communes du Pays de Fénelon a réalisé toute la partie diagnostic et a demandé aux communes adhérentes de recenser leurs projets pour les années 2017-2020 autour de 3 axes : Accessibilité aux services publics, Dynamisation des actions en faveur de la jeunesse, de la vie associatives et de la cohésion sociale et la revitalisation des bourgs centres.

En ce qui concerne Saint Geniès, Mr le Maire propose au conseil d'inscrire les projets suivants :

- Centre d'interprétation de la lauze et tour panoramique du donjon (375 200€ HT)
- Aménagement du Bourg (ruelles du Cheylard et autour de l'église (600 000€ HT)
- Restauration des peintures murales de la Chapelle du Cheylard (184 780€ HT)
- Réalisation d'une salle TAP (139 390€ HT)
- Aménagement de 2 logements dans le bourg (253 725€ HT)
- Réalisation d'une aire pour campings cars et de parkings (202 000€ HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DONNE un avis favorable à la mise en place de ce Contrat de Ruralité et VALIDE les projets inscrits pour la commune.

08 – BUDGET PRINCIPAL – Décisions modificatives

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre les décisions modificatives suivantes concernant le budget principal :

Inv D – 21318 / 201601 – Salle TAP	+ 1976€
Inv D – 020 Dépenses imprévues	- 1976€
Fonct D – 65 Autres charges	+ 1332€
Fonct D – 022 Dépenses imprévues	- 1332€

Le conseil municipal, après délibération, donne son approbation.

09 – SDE 24 – Pose de prises au courant

Vu l'adhésion de la commune de Saint Geniès au Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne (SDE24),

Mr le Maire rappelle au conseil qu'une demande d'aménagement du réseau d'éclairage public a été demandée : pose de prises de courant dans le bourg raccordées sur l'éclairage public. L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 3902.86€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DONNE mandat au SDE24 de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux détaillés ci-dessus ; APPROUVE le dossier présenté ; S'ENGAGE à régler au SDE24 les sommes dues soit 75% du montant de l'opération chiffrée et AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre de l'instruction du PLU et des visites annuelles des pompiers, quelques hameaux posaient problème car aucune protection incendie y existaient. Le Maire fait des propositions d'emplacements de bâches incendie sur les hameaux de La Brousse, La Doinie, La Blageonnie, Fages et Hyronde. Concernant les Landes et plus particulièrement la propriété de Mr Ziss, un accord a été trouvé avec le commune de St Amand pour prévoir une bouche incendie directement raccordée sur le château d'eau avec un clapet anti retour.
- Le Conseil Départemental a envoyé un état du matériel qu'il met en vente. Mr le Maire, accompagné du responsable des agents techniques, s'est rendu sur le parc afin de voir notamment les tracteurs munis d'épareuse. Deux correspondent au besoin de la commune mais ont travaillé beaucoup d'heures. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cet achat et préfère calculer la différence de coût pour la collectivité entre acheter une épareuse neuve et l'amortir menée par les agents communaux et faire intervenir la CUMA avec son matériel.
- Suite au changement obligatoire au SICTOM (interdiction de faire marche arrière pour des conditions de sécurité), le Maire propose au conseil de revoir les emplacements des bacs de tri et d'ordures ménagères en supprimant les points où le Sictom ne peut plus faire marche arrière et regrouper les bacs dans des points plus importants (Pech d'Albet, cimetièrre..etc..)
- Le Projet « Guichet à billets » suit son cours. Il devrait être mis en fonction au mois de Mars - Avril 2017.
- Le PLU de Saint Geniès a été arrêté lors du conseil communautaire du 14/12/2016. Ce projet va être transmis aux PPA dès Janvier pour la consultation obligatoire durant 3 mois. S'en suivra les derniers calages avant l'enquête publique qui devrait se dérouler en Avril ou Mai prochain.
- Le bulletin communal est en cours de rédaction et devrait être distribué autour du 13 Janvier , les vœux du Maire étant programmés le 20 Janvier 2017.

Prochaine réunion : le Jeudi 05 Janvier2017 – RDV avec La Poste